

RÉGIME DE GARANTIES DES RETRAITÉS – TABLEAU DES PRIMES

Ce tableau peut être utilisé comme feuille de calcul pour examiner les coûts des différentes prestations disponibles dans le cadre du régime de garanties des retraités des collèges d'arts appliqués et de technologie

Garanties offertes aux retraités	GARANTIE	PRIME	GARANTIE	PRIME
	✓		✓	
Assurance-vie de base – 10 000 \$				
Assurance-vie additionnelle (Remplacement de l'assurance complémentaire et de l'assurance facultative pour les retraités âgés de 50 à 65 ans) – Unités de 5 000 \$	(Nombre d'unités)		(Nombre d'unités)	
Prestations d'assurance maladie complémentaire 1				
Prestations d'assurance maladie complémentaire 2				
Assurance dentaire 1				
Assurance dentaire 2				
Sous-total de la prime				
Taxe de vente au détail provinciale*				
Montant total de la prime mensuelle avec taxes				

*Résidents de l'Ontario : La taxe de vente au détail de 8 % s'applique à vos primes.

*Résidents du Québec : La taxe de vente au détail de 9 % s'applique à vos primes.

*Résidents du Manitoba : La taxe de vente au détail de 7 % s'applique uniquement aux primes d'assurance-vie.

Résidents des autres provinces – aucune taxe